

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

Séance du 30 Juillet 2020

Question n°8

Election du Bureau Syndical

L'an deux mille vingt, le **30 Juillet** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 21 Juillet 2020.

En raison de la situation sanitaire actuelle, le quorum est fixé à 1/3 des membres.

25 délégués titulaires sur 29 étaient présents et 3 étaient représentés formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Eric BOILLETOT, François BRESSON, Patrick CARDOT, Benoît CORNU, Michel GALMICHE, Maryse GARNICHET, Yves TESTON, Maxime BELTZUNG, Sonia BISCHOFF, Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Manon FURTER, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Hervé UHLEN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Jacky CHIPAUX, Patrick DEMOUGE, Arnaud DOYEN, Alain FESSLER, Serge MARLOT, Patrick MIESCH, Eric PARROT, Jean-Louis SALORT, Elisabeth WILLEMAIN.

Étaient représentés : Jean-Baptiste REMOND pour Gilles GROSJEAN, Numa LECOSSOIS pour Luc SENGLER, Jacqueline UHLEN pour Jean-Marie BERLINGER

Était Excusée : Nathalie CASTELEIN

Secrétaire de séance : Eric PARROT

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	28

Vote		
Pour	Contre	Abstention
28	0	0

Date de Convocation : 21 Juillet 2020

Date d'affichage : 11 Août 2020

DELIBERATION

Vu la loi n°2020-390 du 23 Mars 2020,

Vu la loi n°2020-760 du 22 Juin 2020 et notamment l'article 3,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-9, L.5211-10, L.5211-12, L. 2121-17, L.2122-7 et L. 2122-8,

Vu la délibération n°4 concernant l'élection du Président,

Vu la délibération n°5 fixant le nombre de Vice-Président,

Vu la délibération n°6 concernant l'élection des Vice-Président,

Vu le procès-verbal de l'élection annexé à cette délibération,

Conformément aux statuts du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, le bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Il est rappelé que l'arrêté préfectoral portant statuts du S(M)ICTOM de la Zone Sous-Vosgienne fixe en son article 4, la composition du comité syndical, en répartissant comme suit les délégués élus par les assemblées délibérantes respectives des EPCI membres du syndicat :

1 représentant par tranche (entamée) de 3000 habitants par communauté de communes.

Au 1er janvier 2020, la population légale totale de chaque Communauté de Communes est la suivante :

- Communauté de Communes de Rahin et Chérimont : 12 161 habitants,
- Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach : 12 771 habitants,
- Communauté de Communes des Vosges du Sud : 15 781 habitants.

Ainsi, le nombre de délégués par Communautés de Communes est le suivant :

- CCRC (9 communes) : soit 5 délégués au bureau,
- CCVDS (13 communes) : soit 5 délégués au bureau,
- CCVS (22 communes) : soit 6 délégués au bureau,

Soit un total de 16 membres au bureau y compris président et vice – présidents.

Ces élections se déroulent au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Benoît CORNU et Monsieur Denis KUNTZMANN reprennent leur rôle d'assesseur du scrutin.

Le Président propose, en plus de lui et des 2 Vice-Président déjà élu, les personnes suivantes :

- 1^{er} membre : Eric BOILLETOT (CC Rahin et Chérimont)
- 2^{ème} membre : Michel GALMICHE (CC Rahin et Chérimont)
- 3^{ème} membre : Luc SENGLER (CC Rahin et Chérimont)
- 4^{ème} membre : Yves TESTON (CC Rahin et Chérimont)
- 5^{ème} membre : Maxime BELTZUNG (CC Vallée de la Doller et du Soultzbach)
- 6^{ème} membre : Denis KUNTZMANN (CC Vallée de la Doller et du Soultzbach)

- 7^{ème} membre : Henri STASCHE (CC Vallée de la Doller et du Soultzbach)
- 8^{ème} membre : Hervé UHLEN (CC Vallée de la Doller et du Soultzbach)
- 9^{ème} membre : Jean Luc ANDERHUEBER (CC Vosges du Sud)
- 10^{ème} membre : Jacky CHIPAUX (CC Vosges du Sud)
- 11^{ème} membre : Arnaud DOYEN (CC Vosges du Sud)
- 12^{ème} membre : Serge MARLOT (CC Vosges du Sud)
- 13^{ème} membre : Eric PARROT (CC Vosges du Sud)

Résultat du Scrutin :

1^{er} Membre :

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote, seul Monsieur Eric BOILLETOT est candidat.

Après dépouillement, les résultats du 1^{er} Tour sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 28
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

Monsieur Eric BOILLETOT, 28 voix, obtient la majorité absolue. Il est proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

2^{ème} Membre :

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote, seul Monsieur Michel GALMICHE est candidat.

Après dépouillement, les résultats du 1^{er} Tour sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 28
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

Monsieur Michel GALMICHE, 28 voix, obtient la majorité absolue. Il est proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

3^{ème} Membre :

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote, seul Monsieur Luc SENGLER est candidat.

Après dépouillement, les résultats du 1^{er} Tour sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 28

- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

Monsieur Luc SENGLER, 28 voix, obtient la majorité absolue. Il est proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

4^{ème} Membre :

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote, seul Monsieur Yves TESTON est candidat.

Après dépouillement, les résultats du 1^{er} Tour sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 28
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

Monsieur Yves TESTON, 28 voix, obtient la majorité absolue. Il est proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

5^{ème} Membre :

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote, seul Monsieur Maxime BELTZUNG est candidat.

Après dépouillement, les résultats du 1^{er} Tour sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 28
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

Monsieur Maxime BELTZUNG, 28 voix, obtient la majorité absolue. Il est proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

6^{ème} Membre :

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote, seul Monsieur Denis KUNTZMANN est candidat.

Après dépouillement, les résultats du 1^{er} Tour sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 28
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0

- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

Monsieur Denis KUNTZMANN, 28 voix, obtient la majorité absolue. Il est proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

7^{ème} Membre :

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote, seul Monsieur Henri STASCHE est candidat.

Après dépouillement, les résultats du 1^{er} Tour sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 28
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

Monsieur Henri STASCHE, 28 voix, obtient la majorité absolue. Il est proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

8^{ème} Membre :

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote, seul Monsieur Hervé UHLEN est candidat.

Après dépouillement, les résultats du 1^{er} Tour sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 28
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

Monsieur Hervé UHLEN, 28 voix, obtient la majorité absolue. Il est proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

9^{ème} Membre :

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote, seul Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER est candidat.

Après dépouillement, les résultats du 1^{er} Tour sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 28
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, 28 voix, obtient la majorité absolue. Il est proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

10^{ème} Membre :

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote, seul Monsieur Jacky CHIPAUX est candidat.

Après dépouillement, les résultats du 1^{er} Tour sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 28
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

Monsieur Jacky CHIPAUX, 28 voix, obtient la majorité absolue. Il est proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

11^{ème} Membre :

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote, seul Monsieur Arnaud DOYEN est candidat.

Après dépouillement, les résultats du 1^{er} Tour sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 28
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

Monsieur Arnaud DOYEN, 28 voix, obtient la majorité absolue. Il est proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

12^{ème} Membre :

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote, seul Monsieur Serge MARLOT est candidat.

Après dépouillement, les résultats du 1^{er} Tour sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 28
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

Monsieur Serge MARLOT, 28 voix, obtient la majorité absolue. Il est proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

13^{ème} Membre :

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote, seul Monsieur Eric PARROT est candidat.

Après dépouillement, les résultats du 1^{er} Tour sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 28
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15

Monsieur Eric PARROT, 28 voix, obtient la majorité absolue. Il est proclamé membre du bureau et immédiatement installé.

Ce qui donne au vu des résultats du scrutin, la composition du Bureau Syndical suivante :

CC Rahin et Chérimont :

BRESSON Francois, Vice-Président
BOILLETOT Eric
GALMICHE Michel
SEGLER Luc
TÉSTON Yves

CC Vallée de la Doller et du Soultzbach :

EHRET Emile, Vice-Président
BELTZUNG Maxime
KUNTZMANN Denis
STASCHE Henri
UHLEN Hervé

CC Vosges du Sud :

MIESCH Patrick, Président
ANDERHUEBER Jean-Luc
CHIPAUX Jacky
DOYEN Arnaud
MARLOT Serge
PARROT Eric

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrick MIESCH



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le 11 Août 2020

05 Août 2020